

RAPPORT N° 95/1-37
au Conseil Municipal

OBJET

**EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU
POTABLE DU CHEMIN DE LA SOURCE - MOUFIA**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX**

L'évolution de l'urbanisation sur la zone haute du secteur de MOUFIA nécessite l'extension et le renforcement du réseau d'eau potable du Chemin de la Source entre les altitudes 305 mètres (extrémité du réseau existant sur la partie haute du Chemin de la Source) et 225 mètres (intersections des chemins des Bibassiers et de la Source.

Les travaux projetés consistent en :

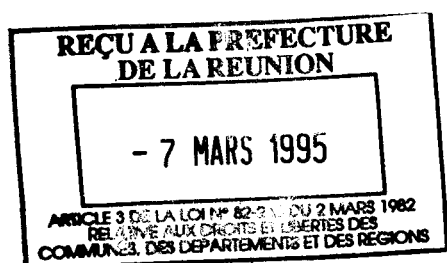
- la pose en tranchée d'une canalisation fonte DN 100 mm sur 1350 ml dans l'emprise du Chemin de la Source ;
- la mise en place des appareils de sécurité et de protection incendie (1 ventouse, 1 vidange, 1 réducteur de pression et 5 bouches à incendie) ;
- le report de vingt branchements particuliers sur la nouvelle conduite à poser ;
- les réfections de la chaussée affectée par l'intervention.

Le coût de ces travaux est estimé à 1 200 000,00 F HT. Les crédits sont prévus au budget annexe de l'eau de 1995 : D 000 000 2313 001 03 AEP

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet
- de m'autoriser :
 - * à lancer l'appel d'offres
 - * et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA

DELIBERATION N° 95/1-37
du Conseil Municipal
en séance du samedi 25 février 1995

OBJET

**EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU
POTABLE DU CHEMIN DE LA SOURCE - MOUFIA**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/1-37 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Erick EGOLFF, Conseiller Municipal, Adjoint Spécial Mouflia, présenté au nom des Commissions, Travaux/Appels d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

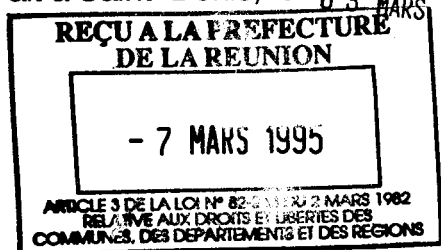
ARTICLE 1 :

Approuve le projet d'extension et de renforcement du réseau d'eau potable du Chemin de la Source - Mouflia ;

ARTICLE 2 :

Autorise le Maire à lancer un Appel d'Offres et à passer un marché négocié avec l'entreprise retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 03 MARS 1995

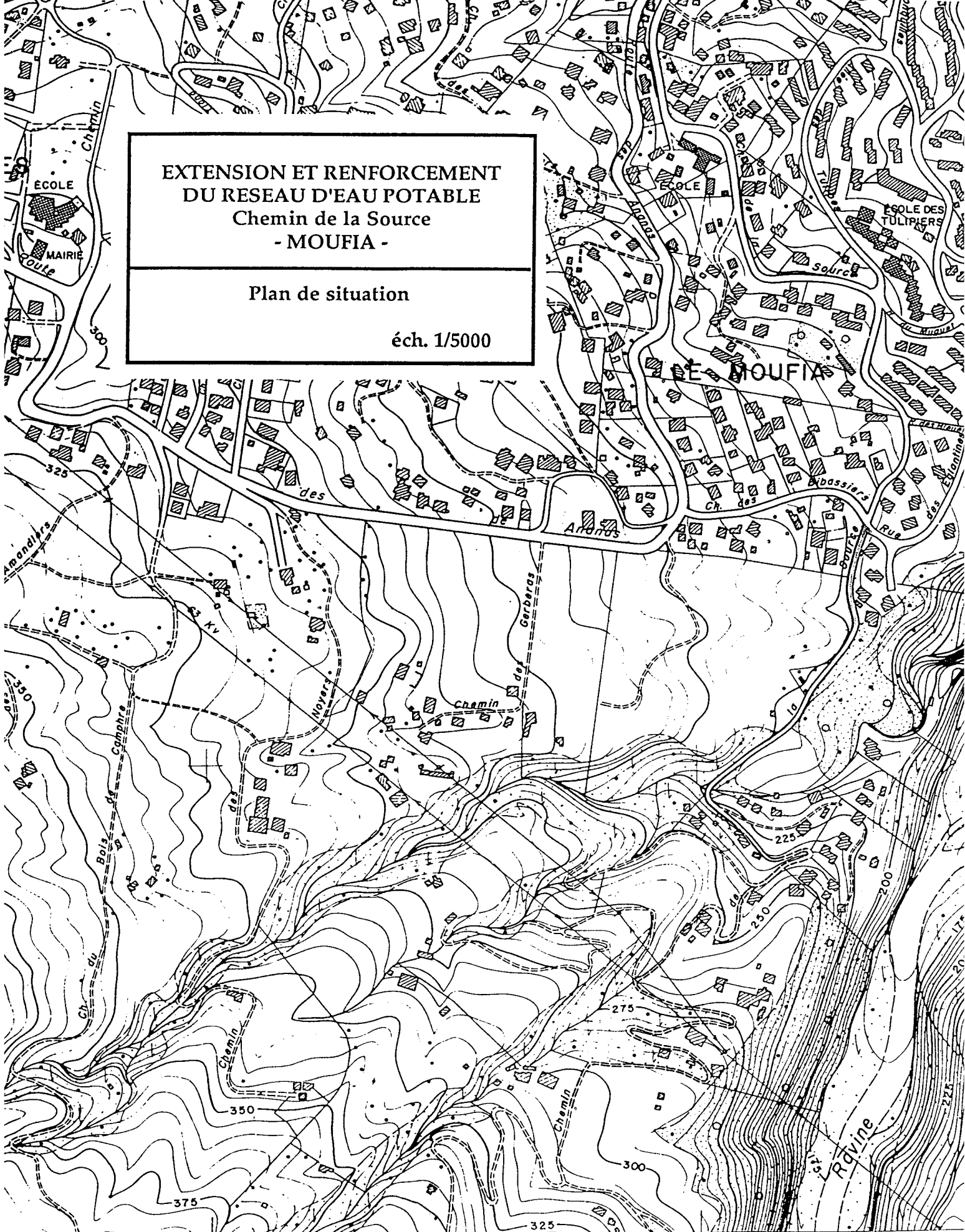


LE MAIRE
Michel TAMAYA

**EXTENSION ET RENFORCEMENT
DU RESEAU D'EAU POTABLE**
Chemin de la Source
- MOUFIA -

Plan de situation

éch. 1/5000



155.000

155.500